



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010836

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/11/2025 14H59 C:005360 I:14751
V/REF : 1035724
V/Email reçu le Lundi 10/11/2025 a 14H59

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02297
IMMEUBLE : ANDRE BREVET -2297
5 a 9, RUE CHARRIN
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 21 Janvier 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N5 CHARRIN - GARAGES - MME MANGIANTINI AU RDC - TEL 06 18093517

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE PORTE DE GARAGE

Donneur d'ordre : M. A SANTONI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 19/11 A 08H00 :

ARRIVEE SUR PLACE, NOUS CONSTATONS QUE SE N'EST PAS UN REGLAGE A FAIRE
AU NIVEAU DE LA PORTE DE GARAGE DE ME MANGIANTINI, MAIS QUE C'EST
UN VEHICULE QUI EST RENTREE DANS LE CADRE DE LA PORTE ET L'AS TORDU

IL EST NECESSAIRE D'INTERVENIR A DEUX TECHNICIENS POUR ENLEVER LES
RESSORT POUR ESSAYER DE DETORDE DE LE CADRE SI CETTE OPERATION S'AVERE
INFRUCTUEUSE IL FAUDRA REMPLACER LA PORTE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 14/01/26 a 14H57 arnaud.santoni@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 14/01/26 a 14H57 Mme J. DEFDAF

A CE JOUR, NOUS SOMMES SANS NOUVELLES INSTRUCTIONS DE VOTRE PART MALGRE
DE MULTIPLES RELANCES

NOUS CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT MAIS RESTONS A VOTRE DISPOSITION

CS LGESTION Email envoyé le 20/11/25 a 07H46 M. A. SANTONI

SUITE A CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL IL EST NECESSAIRE D'INTERVENTION A
DEUX TECHNICIENS DANS UN PREMIER TEMPS POUR ESSAYER DE DETORDRE LE CADRE
SI CETTE OPERATION S'AVERE INFRUCTUEUSE IL FAUDRA REMPLACER LA PORTE
DE GARAGE

ME MANGIANTINI, SOUHAITERAIT SAVOIR POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE
SI ELLE DOIT FAIRE UNE DECLARATION A SON ASSURANCE OU PAS DU FAIT QUE
C'EST LE VEHICULE D'UNE TIERS PERSONNE QUE L'AS ENDOMMAGEE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010836

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	MS00001-Forfait déplacement	Ag.Villeurb.	1	56,48
				56,48
		TOTAL H.T.		56,48
		T.V.A. a 20,00%		11,29
		TOTAL T.T.C.En EURO		67,77

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1035724 du 10/11/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

MME MANGIANTINI Sylvie

GARAGES

69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

N°: 859 379 du 26/10/2025

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 06.18.09.35.17

02297-00002-00098-00006 GAR / Type 0

Etage : RDC

Date entrée: 26/07/2013

Délai

Date limite exécution : 25/11/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement Réglage porte de garage Contacter la locataire au 06-18-09-35-17 Merci	1,00	56,49	56,49	5,65	62,14
MS00093 Réglage de porte de garage Réglage porte de garage Contacter la locataire au 06-18-09-35-17 Merci	1,00	71,89	71,89	7,19	79,08

Total H.T.	128,38
Total TVA	12,84
Total TTC	141,22

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par SANTONI Arnaud le 10/11/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Sandrine GUILLET

Directrice Adjointe en charge de la proximité et des territoires
Direction Gestion Immobilière

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1035724 du 10/11/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **GARAGES 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **10/11/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1035724